

Le pays mbosi Olée sous l'emprise coloniale française (1878-1960)

Etanislav NGODI*
Juste Farlez AKOUELE DIMI**

Résumé

La colonisation fut une épreuve douloureuse pour les populations congolaises. Dans le pays mbosi, la domination coloniale se déroula en deux phases. La première phase qui part de 1911 à 1913 est celle de l'institution de l'impôt de capitation sur la rive droite de l'Alima et de l'éclosion des résistances et des contestations de l'ordre colonial dans ce pays. La seconde phase qui s'étend de 1914 jusqu'en 1946 couvre l'essentiel de la domination française dans ce territoire. Le colonialisme connaît son apogée avec les contraintes et abus de l'administration coloniale et des compagnies concessionnaires en pays mbosi Olée. Ce texte permet de faire une relecture sur l'histoire de la pénétration et la domination coloniale du pays mbosi Olée. Il met l'accent sur les points suivants : le pays mbosi Olée avant la conquête coloniale; la pénétration européenne et prémices de colonisation du pays mbosi Olée et les grands moments de la domination et de l'exploitation de ce pays.

Mots-clés

Colonisation, France-Congo, Pays mbosi Olée, Impôt de capitation, Concessionnaires, Portage

Abstract

Colonization was a painful ordeal for the Congolese populations. In Mbosi country, colonial rule took place in two phases. The first phase, which starts from 1911 to 1913, is that of the institution of the poll tax on the right bank of the Alima and the emergence of resistance and challenges to the colonial order in this country. The second phase which extends from 1914 until 1946 covers the essential of the French domination in this territory. Colonialism reached its peak with the

*Maître-Assistant CAMES en Histoire contemporaine. Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, Université Marien Ngouabi.

**Doctorant en Histoire contemporaine, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, Université Marien Ngouabi.

constraints and abuses of the colonial administration and concessionary companies in Mbosi Olée country. This text makes it possible to reread the history of the penetration and colonial domination of the Mbosi Olée country. It emphasizes the following points : the Mbosi Olée country before the colonial conquest; European penetration and the beginnings of colonization of the Mbosi Olée country and the great moments of the domination and exploitation of this country.

Keywords

Colonization, France-Congo, Mbosi Olée, Pollitation tax, Concessionnaires, Portage

Introduction

La période allant de XIX^e au début du XX^e siècle est marquée par la conquête coloniale. Le pays mbosi Olée¹ n'y fait pas exception. Les réalités des compagnies concessionnaires et de l'impôt de capitation n'épargnent pas les habitants de ce territoire, exposés aux pires sévices. La violence s'abat partout avec des stratégies différentes. La colonisation a été effective lors de la troisième mission d'exploration de Pierre Savorgnan de Brazza, dite Mission de l'Ouest Africain (1883-1885). Elle s'est poursuivie jusqu'à la libération du Congo du joug colonial en 1960. L'objectif de cette étude est de retracer du point de vue historique, les débuts de l'implantation coloniale en pays mbosi Olée, d'analyser les types de relations qui s'étaient établies entre les administrateurs coloniaux et les populations mbosi Olée sans en occulter les leçons apprises du colonialisme dans ce pays. Ce thème a fait l'objet de publications scientifiques. En dépit de cet engouement, il est à noter que certains renseignements donnés sont épars et quelquefois incohérents. Des pans entiers de l'histoire sont restés sous silence et imprécis. T. Obenga (1976) appréhende la totalité de la culture mbosi à différents niveaux. C. Coquery-Vidrovitch (1972, p. 309-322) retrace l'action de Brazza et ses compagnons au Gabon et au Congo. Elle présente les aspects de la civilisation mbosi, l'action coloniale des compagnies concessionnaires et leurs abus dans cet espace territorial.

¹ Le pays mbosi Olée se situe géographiquement dans les Plateaux (partie septentrionale du Congo). Il occupe la rive droite de l'Alima et regroupe les sous-préfectures d'Ollombo, d'Ongogni, une partie d'Abala, Makotimpoko ainsi qu'une très infime partie de Gamboma, le village Etata.

Plusieurs auteurs (A. C. Ndinga Mbo, 2010 ; A. Engambe, 2013 ; E. Ngodi, 2016) ont abordé les questions liées à la domination coloniale, les systèmes politico-administratifs et judiciaires, le système concessionnaire et les résistances dans le Nord Congo. Les missions d'exploration de Pierre Savorgnan, l'action coloniale dans le Nord du Congo et l'organisation socio-politique des Mbosi, de même l'implantation coloniale française sont bien documentés (H. Brunschwig, 1972 ; G. Mazenot, 1970 et J. Ollandet, 2013). Au bout du compte, il y a quelques travaux spécifiques sur le pays mbosi réalisés par d'autres Congolais: J. Itoua (2011) qui donne un aperçu sur l'organisation précoloniale de la société traditionnelle mbosi Olée et les transformations sociales engendrées par la colonisation dans cette société et témoigne de l'héroïsme des populations congolaises face aux atrocités du colonisateur français à travers les figures comme Obambé Mboundze et Nga-Atsèsè. A. Itoua-Ngaporo (2019), célèbre les luttes héroïques des populations mbosi Olée, Gangulu et Moye et fait une description profonde et soigneuse des résistances dans le bassin de l'Alima-Nkéni.

L'étude se construit autour des questions suivantes: comment le système colonial s'installa-t-il en pays mbosi Olée ? Quelle a été l'attitude des mbosi Olée devant l'irruption du colonialisme ? Qu'est-ce qui furent à l'origine des résistances face à l'occupant étranger ? Quel impact la colonisation a-t-elle laissé dans le pays mbosi Olée ? Pour réaliser cette étude, nous avons utilisé des documents susceptibles de nous renseigner sur la colonisation française sur la rive droite de l'Alima. Tenant compte de la complexité du sujet et de son importance, quatre catégories de sources ont été valorisées : les sources écrites, iconographiques, orales et audio-visuelles glanées et collectées en avril 2018 et en septembre 2021, à Brazzaville et en pays mbosi Olée.

Cette réflexion s'articule autour de deux points. Nous analyserons dans le premier point la présentation générale du pays mbosi Olée avant la conquête coloniale. Dans un deuxième point, insisterons sur la pénétration européenne et prémices de colonisation du pays mbosi Olée. Dans un dernier point, nous évoquerons les grands moments de la domination et de l'exploitation du pays mbosi Olée.

1. Le pays mbosi Olée avant la conquête coloniale

Le terme *mbosi* (francisé Mbochi par le colonisateur) est une appellation souvent attribuée aux administrateurs coloniaux et aux missionnaires catholiques, tous étrangers et inhabiles à la culture et à la langue autochtone « *Êmbôsi* ». Il s'agit d'une composante du groupe ethnolinguistique bantou appelé Ngala. On y trouve : les gens d'eau, occupant la zone marécageuse (*likuba*, *moye*, *likwala*, *buenyi*, *dongonyama* et *bobangi*) et les terriens, localisés dans la zone des terres fermes (*mbosi*, *koyo*, *akwa*, *mboko* et *ngare*) (A.C. Ndinga Mbo, 2010, p. 151).

Les Mbosi Olée sont le groupe le plus dense démographiquement de l'ensemble de l'ethnie « Mbosi » (T. Obenga, 1976, p.15). Le terme *Olee* désigne la danse mbosi pratiquée par les originaires d'Abala, d'Ollombo, d'Ongogni et de Makotimpoko. Cette danse constitue l'un des fondements de la culture de ce sous-groupe. Elle a fini par devenir l'élément d'identification du sous-groupe (J. Itoua, 2018, p. 20).

Les renseignements sont fragmentaires, épars, et l'on peut concevoir qu'il soit difficile de donner un aperçu condensé et définitif sur l'origine des Mbosi. Le peuplement mbosi Olée s'inscrit dans le contexte global de l'histoire des migrations mbosi dans le Nord-Congo.

Une tradition rapportée par Jérôme Ollandet (1981, p. 100) rattache le peuple mbosi au groupe ethnique « *Mongo* » de la République Démocratique du Congo (RDC) implanté dans la boucle du fleuve Congo, zone qui aurait ainsi constitué le foyer « proto-mbosi », avant l'immigration outre-fleuve : « *Le terme « Mbosi » pourrait être une déformation de « Munji » ou « Mbonje », un sous-groupe mongo. Dans le dialecte mongo, le vocable « mombosi » signifie « celui qui a fui la lutte ».*

D'après Joseph Itoua (2018, p. 24), le départ accéléré des Mbosi serait sans doute en rapport avec l'installation et surtout l'expansion des Mongo. Datée du XIV^e siècle, cette migration serait partiellement liée aux razzias Arabes dans la zone du Darfour et au nord de l'Oubangui provoquant ce repli des Bantou qui étaient installés sur ce site de l'Oubangui, vers la boucle du Congo.

L'installation des Mbosi dans la Cuvette congolaise au milieu du XVIII^e siècle est confirmée par des auteurs comme G. Sautter (1965, p. 245) et M. Soret (1978, p. 97-99). Théophile Obenga (1976, p. 5) quant

à lui pense qu'il est « *difficilement explicable de retenir le XVIII^e siècle comme la date d'installation du peuple mbochi dans la Cuvette Congolaise* ». Il estime que les mbosi ont occupé leur habitat actuel à partir du IV^e et V^e siècle de notre ère.

Les mbosi Olée sont répartis dans sept zones d'habitation : Ondinga, Ollembe, Ilanga, Tsongo, Bombo, Asoni, et Tse (Ilanga II). Avant la colonisation française qui débuta à la fin du XIX^e siècle, les Mbosi Olée forment une formation sociopolitique efficace organisée en chefferie connue sous le nom de *Okani* et où les vendettas ne sont point absentes.

1.1. L'Okani ou la chefferie traditionnelle

Leur organisation sociopolitique et économique s'articule autour de la chefferie dite *Okani*. Celle-ci constitue un espace géopolitique délimité (conscientisé) au sein duquel et sur lequel s'exercent tous les pouvoirs d'un chef investi: pouvoirs agraires, politiques, administratifs, mystiques et judiciaires. Les chefs mbosi, *mwènè*, *kani*, *ndinga* ou *obiali*, étaient propriétaires des terres tout comme les seigneurs du Moyen-âge européen à la tête de fiefs (A. Itoua-Ngaporo, 2019, p. 28-29).

La communauté mbosi olée s'est comportée, avant la colonisation française, comme une nation politiquement supervisée par Otwere. Ce pays était administrativement organisé et divisé en chefferies indépendantes, chacune d'elle ayant une juridiction sur un village ou sur un petit groupe de villages de son proche voisinage.

Deux systèmes de chefferie traditionnelle se répartissaient alors la communauté qui recelait une morphologie de fédération d'États : « Mara et Ondinga ». Le premier, c'est-à-dire le *Mara* est un système d'organisation et d'exercice du pouvoir en communauté mbosi Olée des zones d'Asoni, de Tsongo, d'Ollembe, de Bombo, d'Ilanga et de Tse. Il s'agit donc d'une chefferie dans laquelle le rôle du chef se limite à l'exercice de l'autorité administrative, morale et spirituelle. Le chef d'un *Mara* est dit « *Obiali* » qui signifie le « sacré ». Le second, appelé *Ondinga*, indique une chefferie traditionnelle mbosi Olée dans la zone Ondinga. (J. Itoua, 2018, p. 69-77).

Outre ces deux systèmes de chefferie traditionnelle, les Mbosi *stricto sensu* réalisent qu'à chaque échelle sociale, l'homme admet un chef. On peut ainsi relever dans toutes les zones, une multitude de chefs qui

exercent un pouvoir dans cette société. Il y a une forme de chefferie et de pouvoir à l'échelle de la famille, du lignage et du clan.

1.2. Les bases de l'économie traditionnelle

Au sein de toutes les structures sociopolitiques identifiées, l'économie est de type traditionnel. Elle est essentiellement basée sur l'agriculture, la chasse, la pêche, le petit élevage, la cueillette et l'artisanat. Les Mbosi Olée ne sont pas grands éleveurs: leur élevage est domestique, numériquement faible et reste pratiqué suivant des procédés traditionnels. Il répond surtout aux besoins sociaux et religieux de la population. Chaque famille possède à titre individuel une quinzaine ou une vingtaine de volailles, selon les cas et quelques têtes de chèvres ou de moutons.

Les échanges commerciaux entre indigènes et villages étaient intenses et les marchés étaient de véritables lieux de rencontres. Le système de marchés tournants était fréquent, à l'instar d'*Okia*, *Okondzo*, *Odoua* et *Tsono* qui correspondaient aux quatre jours de la semaine mbosi. Les produits vendus sur ces marchés venaient du règne végétal et animal : manioc, banane, igname, ananas, fruits sauvages, champignons, huile de palme, poissons, poisson, chenilles, viande, etc. On y commercialisait aussi des objets artisanaux et de la forge : houe, couteau, raphia, hache, bijoux, harpons, etc.

Les Ngala étaient impliqués dans une active vie d'échanges dont les produits principaux ont toujours été le manioc, le poisson, les poteries, les huiles, les sels. Avec les peuples voisins, le Mbosi Olée échange ses produits par le moyen d'intermédiation et de commerçants ambulants. Il exporte le manioc, l'igname, l'arachide, les nattes, le tissu en raphia, la kola, le bois rouge pour la fabrication d'*ongouele* (kaolin) vers le pays mbosi de la rive gauche de l'Alima (ou vers les pays Likuba et Moye). En revanche, il importe d'eux des produits de poterie, les roches de peinture, le poisson, la viande fumée, surtout celle du buffle et de l'éléphant (T. Obenga, 1976, p. 98). Gilles Sautter (1966, p. 265), écrit à ce sujet :

Traditionnellement, Les Moye se procurent un complément de vivres, de manioc surtout par échanges avec [...] les Mbochi de l'arrière-pays. [...]. On trouve des villages [...] comme [...] Lessanga [...], Ongoye, Kana, où se tient un marché, tous les

quatre Jours : Banga Ngoulou et Mbochi viennent y échanger leur manioc, leurs arachides, leurs ignames contre du poisson ou des poteries.

C'est dans cette configuration sociopolitique et économique se trouva le pays mbosi Olée jusqu'au moment où les Occidentaux le découvrit, lors des voyages de grandes découvertes qu'ils entreprirent en Afrique à la fin du XIX^e siècle.

2. La pénétration coloniale du pays mbosi Olée (1878-1885)

Les missions d'exploration ont constitué l'étape préparatoire de la prise de possession du Congo par la France, concrétisé par la signature de traités de cessions à partir de 1880, la mise en valeur des territoires dès 1886 et l'occupation complète du Congo français. Le plus célèbre des explorateurs est sans doute Pierre Savorgnan de Brazza, un Italien, naturalisé français. Il réalisa trois missions d'exploration entre 1875 et 1885. C'est au cours de la Mission dite de l'Ouest Africain que la colonisation devint effective en pays mbosi Olée. Lors de cette mission d'exploration du nord-Congo, Brazza ainsi que ses compagnons avaient sillonné l'Alima. Des premiers contacts furent pris à partir de 1884. Georges Mazenot (1970, p. 149) confirme que les premiers Européens à avoir parlé des mbosi furent les membres de la Mission de l'Ouest Africain. Les accords conclus avec les chefs locaux dont Essoukou, (traité signé le 17 octobre 1884) avaient permis de consolider l'invasion coloniale dans les pays de l'Alima et l'occupation du pays mbosi Olée par la France.

La Conférence de Berlin permis aux puissances coloniales de mettre au point les instruments juridiques et diplomatiques qui leur permettront dans les années suivantes « le partage du gâteau africain », pour reprendre la douteuse métaphore de Léopold II, le roi des belges. Les puissances coloniales trouvèrent à travers cette Conférence, l'occasion d'une justification morale commode à leur entreprise de conquête.

2.1. L'occupation du territoire mbosi Olée

L'un des premiers objectifs majeurs de la colonisation a été d'écouler les produits européens en mévente et d'exploiter les matières premières

du sol et du sous-sol africains. Après la phase des explorations et de la conquête coloniale, devrait s'en suivre celle de l'occupation du pays et l'expropriation des peuples de leurs terres. L'occupation coloniale du pays mbosi Olée date de 1884. Elle a été marquée par l'installation d'un poste administratif lors de la Mission de l'Ouest Africain à Pombo luxuriant village de la basse Alima en pays Mbosi Olée, situé au bord de la rivière Alima entre les agglomérations d'Emboli-Ndenda et Yaba. Pombo est un réduit de quelques cases somnolentes et quasi oisives que le visiteur balaie d'un seul coup d'œil.

Aux dires de Catherine Coquery-Vidrovitch (1969), le poste de Pombo fondé en mars 1884, fut administré successivement par Jacques de Brazza (1884-1885), Froment (21 janvier-05 mai 1885) et Edmond Dominique Hubert Ponel (5 mai 1885-1912). Dans l'imaginaire des Mbosi Olée, les Blancs passaient pendant la période « pré-concessionnaire » pour des êtres mystérieux, des esprits très malfauteurs ou des âmes incarnées, « *ikwé* » (esprits) (au singulier « *okwé* »). « C'est peut-être là aussi un des éléments qui ont permis aux Blancs de s'installer et de jouer le jeu sous l'œil admiratif » des mbosi Olée eux-mêmes. Croyant tout au moins au début que les Blancs possédaient une forte magie, les Mbosi évitaient le contact direct avec eux. Seuls les chefs et quelques hommes audacieux (y compris les enfants) osaient les approcher. C'est donc par l'intermédiaire de ces catégories que les autres riverains ont appris petit à petit à connaître les Blancs (A. C. Ndinga Mbo, 2006, p. 179).

L'installation à Pombo des Galois devait conduire à l'arrêt définitif de l'industrie artisanale locale. Cela débouchera sur l'hostilité des Mbosi Olée qui se soulevèrent contre ces derniers (A. Itoua Ngaporo, 2019, p. 53). Selon le Rapport général du capitaine Pradier cité par Georges Mazenot (1970, p. 101), les populations locales « turbulentes » et « de mauvaise foi » s'en prirent aux Galois et Brazza dut y envoyer Froment pour ne pas laisser les Galois seuls en face aux Mbosi. Et lorsque Froment arrive le 21 janvier 1885, il construit le poste et assure son administration.

Les Français dont la tolérance des Mbosi Olée avait permis l'implantation sur leurs terres s'en prétendirent désormais les véritables maîtres et « partenaires », les populations locales étaient devenues des « sujets » des Français. En fait, les Mbosi n'étaient pas du « *tout des guerriers, mais des hommes et des femmes braves, courageux, n'ayant*

presque pas peur du danger (quel qu'il soit) » (T. Obenga, 2001, p. 13). Dans son rapport sur l'étude détaillée du pays Mbosi, M. Froment alors administrateur du poste de Pombo écrit : *« J'ai dû brûler un village parce qu'un jour, y étant allé presque sans escorte, j'avais été attaqué avec la plus insigne mauvaise foi »* (C. Coquery-Vidrovitch, 1969, p. 456).

Dans les rapports des administrateurs coloniaux, ils sont qualifiés de « sauvages ». Catherine Coquery-Vidrovitch, (1969, p. 456) reprend les propos de Froment en ces termes : les Mboschis qui habitent cette partie de l'Alima sont très sauvages et ont besoin de s'habituer aux Blancs (...). Rusés, défiants, fourbes, menteurs, ils ne pourront et voudront jamais nous être de quelque utilité.

Le caractère des Mbosi tel que taillé ou peint par ces administrateurs est une illusion, un préjugé racial. Cela résulterait du fait que les populations mbosi ne leur livrèrent pas les secrets de leurs fétiches ou leurs secrets mystiques et du fait qu'elles restèrent indomptables et manifestèrent avec fermeté leur hostilité envers eux après la mort de leur compatriote.

2.2. La mise en valeur du territoire

Du fait de cette violence, l'exploitation économique du Congo fut tardive et difficile. Malgré les espoirs soulevés dans les années 1880 par la découverte de bassin du Congo, rien n'était fait à la fin du siècle. Jusqu'avant 1898, l'intérieur du Congo restait à peu près vierge et ses ressources inconnues. En effet, depuis la conquête et la prise de possession des territoires en Afrique équatoriale jusqu'à la délimitation des frontières après la Conférence de Berlin (15 novembre 1884-26 février 1885), la France n'avait aucun programme de « pénétration » économique à appliquer au Congo dont de Brazza, hardi voyageur et nationaliste fervent et chimérique, ne cessait de vanter les richesses et d'affirmer l'urgence de la mise en valeur.

En effet, c'est dès 1891 que l'initiative de Pierre Savorgnan de Brazza fut concrètement soutenue en France par Eugène Étienne, alors Sous-secrétaire d'État aux colonies et animateur du « Groupe colonial » au Parlement. Celui-ci prépara un projet créant de grandes compagnies concessionnaires qui disposeraient pour 99 ans, sur de vastes territoires, de véritables droits de souveraineté, des droits

régaliens, tels qu'une délégation de police et la possibilité de lever, à la place de l'État et avec son accord, des taxes sur les colons et sur les Africains (C. Coquery-Vidrovitch, 1972, p. 28).

Les concessionnaires reçoivent ainsi pour trente ans d'immenses domaines variant entre 200 000 et 14 millions d'hectares. Ils bénéficient d'un droit de jouissance et d'exploitation agricole, forestière et industrielle, à l'exception des ressources minérales éventuelles. Leur vocation est d'inventorier, de récolter et de commercialiser les produits du sol et d'assurer sur leur territoire une traite active grâce à l'importation massive de marchandises que les Africains se disputent par leur travail. Pendant cette période, toutes les richesses naturelles de ces domaines leur appartiennent : ivoire, bois précieux, caoutchouc. Toutefois, chaque compagnie doit payer à la colonie une redevance annuelle fixe de 15% de ses bénéfices (A. Engambé, 2013, p. 57-58).

À partir de 1900, la majorité des compagnies concessionnaires s'établirent dans l'ensemble de la colonie française. Leur installation marqua la réalité de la prise de possession par la France du territoire Mbosi, car elles pouvaient exploiter à leur guise les ressources naturelles et soumettre les habitants à leur loi.

3. Les grandes œuvres de la domination et la conquête coloniales

Au lendemain de la Conférence de Berlin, la domination coloniale française s'exerce à travers l'exploitation économique des colonies. Jusqu'en 1886, Brazza se passionnait plus à l'exploration poussée vers le nord par la Sangha et l'Oubangui. Il est accusé d'incurie administrative et coupable de négligences budgétaires (C. Coquery-Vidrovitch, 1972, p. 96). À partir de la première décennie du XX^e siècle, la domination française s'étend sur l'ensemble du territoire congolais. Le pays mbosi Olée connaîtra au cours de cette période, les affres de la colonisation par le biais de l'institutionnalisation de l'impôt de capitation.

La perception de l'impôt de capitation fut inaugurée ou expérimentée localement en 1894 dans la Sangha avec la pénétration de Brazza. Pudiquement appelée « *taxe de suzeraineté et de protection* », l'institution de ce racket fut décidée en 1897. À l'origine, prélevé essentiellement dans les régions de Libreville, Ogooué, Mayumba,

Loango, Brazzaville et Haute-Sangha, la perception de l'impôt fut étendue indistinctement par un *Arrêté du 11 février 1902* à toutes les régions formant la colonie du Congo français. La contribution était uniformément fixée à 3 francs par tête, ou 6 francs par case et 12 francs par case « en planches sur pilotis avec véranda » (C. Coquery-Vidrovitch, 1972, p. 119).

L'impôt colonial est en vigueur en pays mbosi Olée dès la fin de l'année 1907 (A. Engambé, 2013, p. 35). Il serait lancé premièrement en amont de la rive droite de l'Alima dans la zone d'Abala et ses environs. Une assertion qui nous paraît invraisemblable faute de preuves crédibles. L'annonce officielle de l'impôt de capitation fut faite à Pombo en 1908 par le lieutenant François Guyonnet alors administrateur de la Circonscription des Batéké. Mgr B. Gassongo (2017, p. 57) rapporte les propos de l'administrateur français à cette occasion en ces termes : « *Envoyé par une autorité supérieure, je suis venu pour mettre un impôt sur vos hommes. Vous le payerez chaque année à compter de l'année prochaine, c'est-à-dire 1909* ».

Dans un article publié dans les *Cahiers congolais d'anthropologie et d'histoire*, J. Itoua (2018, p.139) déclare que « *le grand notaire Obambe Mboundze, l'homme le plus riche du pays avait promis de payer l'impôt de toute la population de son village au rendez-vous de 1909* ».

Cette taxe, l'impôt, tomba comme un cheveu dans la soupe et resta simplement incompréhensive par sa nature et par son objet aux yeux de ceux qui devaient la payer. Le « diktat colonial de Pombo » ne fut pas accepté. Les réactions des chefs se manifesteront sous diverses formes, dont la résistance. Ils développèrent un sentiment de haine à l'égard de la colonisation. La résistance commence en 1908 avec la bataille d'Obambé Mboundze de Belè (A. Itoua-Ngaporo, 2019 et B. Gassongo, 2017) et s'achève en 1913 avec la défaite de Nga Atsèsè. (J. Onongo Ebanza, 1989).

Face aux actions de résistance des populations (refus catégorique de payer l'impôt, interdiction de vente des vivres aux postes administratifs et aux missions religieuses, etc.), considérées comme des actes d'insoumission par l'administration coloniale, cette dernière décide d'engager des expéditions dites de police pour soumettre les populations indigènes « rebelles ».

Les opérations militaires qualifiées de « pacification » se déroulèrent durant trois ans, de 1911 à 1913. Elles se répartissaient en trois expéditions répressives². Leur réalisation fut ponctuée par une suite ininterrompue de batailles où tout le pays fut livré au carnage. Ces batailles ont semé la terreur et la désolation dans l'ensemble du pays et le sang indigène coulera à flot.

Depuis la fondation du poste de Pombo en 1884 jusqu'au début du XX^e siècle, le pays mbosi Olée était encore mal connu. Le poste avait certes été créé à un point stratégique, sur le bord de l'Alima, mais la pénétration profonde du pays fut lente, parcellaire voire lâche. « L'âge d'or des étrangers », celui de l'institutionnalisation de l'État colonial dans cette partie du Congo intervient après la phase dite de « pacification ». C'est la période coloniale proprement dite, c'est-à-dire la phase la plus longue, celle du système de sujétion global qui commence une fois la « pacification » achevée. À partir de 1913, le territoire mbosi Olée qui, trente ans auparavant était presque vierge de présence étrangère, était désormais complètement sous domination française.

Après avoir conquis le pays par les armes, soumis par la pression et l'avoir imposé l'impôt, l'administration coloniale réinstalla le poste dans cette partie du Congo, poste qui a connu des déplacements incessants. Elle procéda en outre au découpage de ce territoire.

Le premier et seul poste administratif implanté dans le pays fut celui de Pombo créé en 1884, poste qui avait juridiction sur les populations mbosi des deux rives de l'Alima. Il subsista jusqu'en 1912 où il fut évacué. L'évacuation de ce poste était la résultante de l'hostilité des autochtones qui furent intrépidement déterminées à repousser par tous les moyens la présence des colonisateurs sur leur terre à cause sans

² La première expédition eut lieu du 11 octobre au 28 décembre 1911. Elle se déroula en deux étapes : L'une du 11 au 18 octobre 1911 qui eut pour objectif de « punir » Mboundze et ses collaborateurs : c'est la Bataille de Bèlè qui avait abouti à la mort de Mbundzè. La deuxième expédition réalisée, du 14 novembre au 28 décembre 1911 eut pour objectif de punir les villages mbosi d'Abala, Mabiru et Ossélé. La troisième expédition se déroula du 13 juin au 15 juillet 1913 et eut pour objectif d'attaquer le groupe de Fiolamaba dirigé par Nga-Atsèsè en pays mbosi *op. cit.*, p. 96). Toutes les expéditions militaires avaient les mêmes objectifs à savoir : attaques et incendies des villages ; sommation des habitants dans leur village et vols des bêtes domestiques ; destruction des plantations, etc.

doute des exactions et des insurrections créées. Se sentant menacés, ces derniers furent contraints d'abandonner le poste en 1912.

Le poste fut alors déplacé et sa compétence fut transférée à Boka, un poste militaire colonial situé sur la moyenne Alima, installé pour venir à bout des soulèvements d'autochtones de l'Alima et de la Sangha. Avant la suppression du poste administratif de Pombo, Boka recevait les prisonniers de guerre et les récalcitrants venant de ce poste (J. Itoua, 2010, p. 189). En supplantant Pombo, Boka devint momentanément à la fois chef-lieu de subdivision et de la circonscription militaire de l'Alima, comprenant les subdivisions de Boka, Diélé, Gamboma et Ossaga qui a été supprimé après le rétablissement de Pombo. Ce siège administratif va connaître une mobilité spontanée jusqu'en 1950.

Deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1914, le pays est pacifié. L'administration coloniale décide de transférer le siège administratif à Ossélé, village situé sur un plateau qui mène jusqu'à la rivière Mpama, affluent de l'Alima. Cet emplacement a été choisi pour rapprocher le chef-lieu des deux subdivisions qu'il commandait à savoir : Diélé et Gamboma (J. Itoua, 2010, p. 191).

Ce nouveau poste de contrôle de l'Alima continuait à disposer d'une compétence sur tous les peuples Mbosi des deux rives de l'Alima. Le poste d'Ossélé connu un essor plus ou moins considérable dans la mise en place de l'appareil administratif. C'est à partir de ce poste que l'administration coloniale procéda au découpage territorial et instaura au poste une prison pour incarcérer les récalcitrants et les désobéissants aux actes coloniaux.

Pour les colonisateurs, l'instabilité ou la mobilité de ce poste administratif était due à la recherche des facteurs écologiques et humains favorables à cet effet : un terrain exempt de mouche tsé-tsé, vecteur de la trypanosomiase humaine africaine ou maladie du sommeil ; une position centrale pour l'ensemble de la circonscription; la présence d'eau courante dans le site, et l'existence d'une main-d'œuvre abondante. Mais pour les autochtones, les déplacements incessants des sites de ce poste administratif sont le résultat de leurs actions de résistance contre la présence coloniale. Ces actions sont d'abord et avant tout mystiques, comme « l'envahissement des postes par de fréquents essaims d'abeilles et de moustiques qu'elles envoient mystiquement dans le but de chasser l'occupant français » (L. Soussa, 1981, p. 84).

Dans une lettre datée du village Ilonga, le 21 juillet 1912, Monsieur Ordioni, administrateur de la subdivision de Boka, en mission pour choisir le lieu d'implantation du poste entre Ossélé et Bèlè, porte sur les Mbosi Olée un jugement sévère :

(...) Les Téké d'Ossélé sont plus travailleurs que les Mbochi des deux rives de la rivière Komo chez lesquels je n'ai rencontré que de la mauvaise volonté (...). À mon passage à Bolo, village situé à 2 heures de marche de Bèlè, ses habitants animés d'ardeur belliqueuse, nous menaçaient de leurs sagaies pour nous empêcher de passer (...). Il faut d'abord soumettre à notre autorité les villages mbochi encore rebelles. Il faut aussi considérer que les Mbochi ne se livrent pas facilement au travail et que leurs villages se déplacent souvent (...) (A. Itoua-Ngaporo, 2019, p. 138).

L'administration coloniale s'est installée progressivement dans un contexte qui portait encore en lui des tensions. En réalité, elle « ne put s'y installer véritablement dans cette zone réfractaire aux influences extérieures qu'après 1920 » (J. Ollandet, 2013, p. 83).

À la pénétration et à la prise de possession du pays devait succéder donc une structuration de ce territoire. Le pays pacifié et conquis, l'administration coloniale procéda à un découpage territorial et à l'institution de la chefferie administrative. L'État colonial poursuivant la domination et l'assimilation intégrale, c'est-à-dire le déracinement culturel de ses sujets, il fut mis en place une administration directe, aux mains des administrateurs coloniaux. Un système dans lequel les anciens maîtres du pays devenaient de simples rouages, des auxiliaires indigènes au sein de l'administration coloniale.

3.1. La mise en place de l'économie coloniale

La pénétration économique dans cette partie du Congo fut très lente et l'exploitation économique fut moins intensive, à cause paraît-il, de sa faible potentialité économique et du mauvais vouloir des populations autochtones. C'est seulement en 1909 que la Société agricole et commerciale de l'Alima parvint à installer un comptoir dans cette contrée.

En 1909, la Société agricole et commerciale de l'Alima se fusionna à la Société de la Nkényi-Nkémé et à la Compagnie agricole, commerciale et industrielle de la Léfini pour avoir une « direction commune ». La première occupe les terres domaniales de la Nkényi et Nkémé avec une superficie de 1.200 km² et la seconde la rive gauche de la Léfini avec une superficie de 13.700 km². Les trois sociétés fusionnèrent pour former un consortium appelé Al-Ké-Lé. Ce groupe belge, couvrait toute la rive droite du Congo, comprise entre la Léfini et l'Alima (35.100 Km²).

Les concessionnaires ont développé deux types d'exploitation : l'économie de prédation et l'économie de traite. L'économie de prédation dans cette partie du Congo est apparue au cours de la Première Guerre mondiale. Dès l'entre-deux-guerres, le système de prédation cède le pas à l'économie de traite. Celle-ci se définissait par l'échange des biens manufacturés importés contre les biens agricoles primaires d'exploitation, fournis par les paysans dans le cadre d'une production villageoise technologiquement peu évoluée (C. Coquery-Vidrovitch, 2011, p. 170). Une phase de prédation accélérée caractérisa le pays mbosi Olée.

Toutes les sociétés qui obtinrent la mise en valeur de cette région se spécialisèrent dans le commerce des produits de cueillette. Elles vivaient d'une économie de prédation. Ce fut de petites sociétés à pouvoir financier limité. Il s'agit de la Société agricole et commerciale de l'Alima et de la Compagnie française du Haut et du Bas-Congo en signe CFHBC. L'économie coloniale en pays mbosi Olée se développa donc avec l'exploitation, l'introduction ou l'intensification des cultures de rente comme le caoutchouc et les palmistes. Après l'absorption en 1929 de la société « L'Alimaïenne » et la liquidation en 1935 de trois Sociétés susmentionnées, tout le bassin de l'Alima-Nkényi devint le domaine de la Compagnie française du Haut-Congo (CFHC) des frères Tréchet, créée par décret du 31 mars 1899 (A. C. Ndinga Mbo, 2006).

Ainsi, les frères Tréchet devinrent des maîtres du commerce dans tout le bassin de l'Alima-Nkényi. Les paysans parcouraient des kilomètres avec des fardeaux oléagineux jusqu'aux lieux des différents points de vente. Ils apportaient en échange l'huile de palme et des palmistes. Les femmes des palmistes et du manioc. La CFHBC osa même prendre le monopole du trafic de manioc sur l'Alima. Une fois

par mois la société déléguait ses agents pour l'achat des produits précités.

Hormis les marchés et magasins implantés en pays mbosi Olée par la CFHBC, les populations de ce pays allaient également vendre leurs produits au marché d'Etoro, village frontalier entre le pays mbosi Olée et le pays Gangulu.

L'introduction et l'émergence de l'économie monétaire ouvrent la voie à l'émergence de l'individualisme aux dépens de l'esprit communautaire qui autrefois faisait l'unité du village. Ce fut le début de l'apparition des commerçants ambulants vendant des marchandises de village en village, à pieds ou d'autres moyens (vélos, pirogues, etc.). À l'origine ce commerce ambulant se pratiquait à l'insu de la CFHBC. En dépit des menaces de la compagnie, certains commerçants obtenaient l'autorisation d'y exercer le commerce de détail des produits manufacturés européens. Ceux-ci payaient la patente aux administrateurs coloniaux (G. R. Abongo-Gama, 2003, p. 87-88).

3.2. Les contraintes de la colonisation

Le régime colonial français qui prévalait dans toutes les colonies françaises d'Afrique ne se définissait mieux que par un mot : « la contrainte », qu'il s'agisse du mode d'exploitation des territoires ou du travail exigé des Noirs, là où les Blancs s'étaient installés. Les méthodes coloniales furent essentiellement coercitives. En effet, les contraintes de l'administration coloniale et ses misères ont gravité autour de quatre mesures coercitives: l'impôt de capitation, le portage, recrutement militaire forcé de la Première Guerre mondiale et le travail collectif obligatoire.

L'imposition de l'impôt de capitation qui, en 1908 tomba comme un cheveu dans la soupe et souleva un torrent d'indignation de la part des populations fut véritablement imposé après la pacification du pays en 1913. Malgré la soumission temporaire de ce peuple, l'impôt colonial resta la goutte d'eau qui déborda le vase. Aux yeux des indigènes il était quelque chose d'insolite. Cette taxe était un pilier important du système d'exploitation colonial. Car l'un des soucis de la métropole était que la colonie contribue à ses propres dépenses.

C'est l'impôt de capitation fit durer l'économie de traite, puisqu'il était très difficile pour les paysans de se procurer le numéraire

autrement qu'en allant vendre leurs produits de cueillette aux différents points de vente installés par les concessionnaires (C. Coquery-Vidrovitch, 2011, p. 174). L'obligation pour eux de s'acquitter de cette « taxe » institua une forme moderne d'esclavage qu'est le travail forcé. La force de persuasion militaire était très souvent utilisée pour contraindre les indigènes à payer cette taxe. L'impôt de capitation fut un grand traumatisme pour les populations de l'Alima. Le Code de l'indigénat autorisait d'infliger 15 jours de prison en cas de refus de le payer. Les récalcitrants étaient conduits au chef-lieu du district, la corde au cou. Lorsque la pression sur le paiement de l'impôt devenait forte et que les indigènes n'avaient pas de patas pour s'acquitter de cette taxe, certains chefs indigènes se retournaient vers la vente des esclaves pour se libérer de la contrainte.

Mais la contrainte de l'impôt n'était pas seule. Elle allait de pair avec le portage, une méthode bien appropriée permettant aux colonisateurs de pallier certaines insuffisances. Car à la conquête, le constat au niveau de la colonie est clair : le « pays » manque cruellement de moyens de locomotion (roue, cheval et autres animaux de trait) susceptibles d'assurer le transport des bagages, des vivres, des marchandises, la traversée des rivières, le transport des autorités administratives et sanitaires, ainsi que des chefs de canton et de terre. La situation est si urgente qu'une alternative s'impose, à savoir, y remédier en mettant un accent très particulier sur le portage humain.

Le portage est pratiquement gratuit (C. Coquery-Vidrovitch, 1972, p. 189). C'est un véritable enfer pour les indigènes. Les porteurs, épuisés, traqués, se réfugient en brousse où ils vivent misérablement de racines, jusqu'à mourir de faim. Pour se donner du cœur, les porteurs, qui transportent de lourds fardeaux, marchent ou trottent en chantant.

Tout comme l'impôt de capitation et les corvées, la violence subie par les indigènes de ce pays mbosi a trouvé dans le recrutement forcé un autre terreau. Ce recrutement est l'œuvre personnelle de Charles Mangin, lequel construisit le projet de création d'une "*Force noire*", concrétisé par un décret du 7 février 1912 fixant les modalités d'un service militaire en Afrique occidentale française pour les hommes âgés de 20 à 28 ans.

En effet, en dépit de l'hostilité des milieux militaires à la Force noire, Mangin proposa au gouvernement de procéder à de nouveaux recrutements : l'objectif de 50.000 hommes fut fixé par le décret du 9

octobre 1915. On en recruta 53.000 dont 7.000 volontaires (G. Mazenot, 2005, p. 401). Ainsi plusieurs habitants des deux rives de l'Alima furent, comme ceux des autres régions du Congo, enrôlés de force dans l'armée coloniale pour défendre la patrie de leurs nouveaux maîtres. La lettre n°290 du 26 mars 1918 du Lieutenant-gouverneur du Moyen-Congo faisait obligation à la circonscription de l'Alima de fournir 130 hommes, repartis ainsi qu'il suit entre les trois subdivisions de l'Alima : Diélé 30 recrues (mais présentera 100) ; Ossaga 50 (mais enverra 65), Gamboma 50 (mais enverra 67), soit au total un contingent de 232 hommes au lieu de 130 prescrits. Le tri médical fait à Ossélé élimina 102 candidats qui, revenus dans leurs villages, fêtèrent leur retour comme une victoire sur l'administration coloniale et l'attribuèrent à la puissance mystique de leur fétiche. Parmi les candidats retenus, quatre désertèrent en cours de route entre Ossélé et Makotimpoko, 41 désertèrent à Brazzaville. La commission de recrutement ne retint que 46 candidats sur les 85 parvenus à Brazzaville (A. Itoua-Ngaporo, 2019, p. 147). Les hommes qui furent enrôlés de force ne revinrent pas dans leur terre natale.

3.3. Les abus du régime colonial

D'une manière générale, les fondements de la colonisation étaient centrés sur le socle économique. Pour administrer et exploiter ses colonies d'Afrique, l'État français s'est inexorablement appuyé sur l'Indigénat, un régime politique basé sur la contrainte. Sous ce régime, l'Administration coloniale exerça une pression extrême sur les indigènes et commettant ainsi de graves abus avec les pouvoirs dits « disciplinaires » que lui conféra ce régime. L'autorité coloniale régnera en véritable maître utilisant sa force locale (les miliciens) comme moyen de contraindre les indigènes au travail et au paiement de l'impôt.

Toutefois, les abus les plus graves ici seront commis par les compagnies concessionnaires. La création des compagnies concessionnaires constituera en effet un pas important dans le sens du raffermissement de l'emprise économique française, l'aggravation de l'oppression et de l'exploitation coloniale. Les concessionnaires furent des mercenaires poussés par le désir d'aventures, le goût de l'exotisme et l'espoir d'un enrichissement rapide. C'était de véritables « inadaptés sociaux », prêts à accepter des conditions de vie très dures. La méthode

des compagnies concessionnaires était brutale. Elle engendra partout des abus graves à l'origine de multiples insurrections.

Les nouveaux maîtres qui s'approprient l'ensemble du territoire de l'AEF, cendrillon des colonies françaises, ne pouvaient compter longtemps sur le travail volontaire des indigènes. Aussi ont-ils, dès l'origine réclamé le droit de forcer les indigènes à travailler pour eux. Ayant reçu en possession les produits du sol, ils estimaient que l'État leur a concédé la main-d'œuvre nécessaire à les récolter. Les indigènes deviennent alors leur propriété, leur chose, leur instrument (A. Engambé, 2013, p. 59-60.). Ainsi, la coercition née de l'impôt est pour les concessionnaires que pour les administrateurs, la panacée, prémisses indispensables à toute mise en valeur économique (C. Coquery-Vidrovitch, 1972, p. 102).

Pourtant l'État ne leur accordait pas officiellement le droit de contraindre les Noirs au travail. Mais toutes les fois qu'elles le pouvaient, elles se l'attribuaient sous l'œil complice de l'administration. D'ailleurs, elles utilisaient et payaient les gardes régionaux prêtés par l'Administration. De la façon la plus ostentatoire possible, ces gardes régionaux servaient à terroriser les indigènes par la vue de leurs fusils. Il s'agit là d'une menace qui s'adressait, le plus simplement aux populations. En cette période de mise en valeur économique, administrateur et concessionnaire travaillaient en vase communicant. Dans le bassin de l'Alima-Nkéni, correspondant à la concession des frères Trechot après la liquidation des « trois Sociétés » qui se partageaient cet espace, « l'association des administrateurs et concessionnaires fonctionna jusqu'aux années 1950 » (J. Itoua, 2018, p. 137).

La plus ancienne comme la plus féroce des contraintes imposées aux populations autochtones procédait de la méthode utilisée pour « la mise en valeur » de la colonie. Dans toutes les contraintes qui s'exerçaient sur les indigènes, les principaux agents de l'oppression coloniale furent les miliciens (les gardes régionaux ou les gardes territoriaux). Ces miliciens ou gardes régionaux étaient des agents de police, souvent anciens tirailleurs, chargés d'imposer aux indigènes la puissance qu'ils tenaient des Blancs, dont le fusil, la baïonnette et la chéchia étaient les symboles. Leurs actes violents étaient surtout remarquables lors du recouvrement de l'impôt, la production de palmistes et de son évaluation, lors de l'exécution des mesures décidées par

l'administrateur : recrutement des porteurs et des hommes aux travaux forcés, construction et réparation des pistes, des ponceaux et gîtes d'étapes et pour le service militaire.

Bras séculier de la force de répression coloniale, les gardes territoriaux demeuraient aux chefs-lieux de subdivisions administratives. Véritables instruments de la pression et de l'oppression coloniale, ces miliciens jouaient un rôle strictement défini d'auxiliaires : cette force supplétive ou auxiliaire de l'administration coloniale était chargée de la surveillance du territoire et du contrôle du travail forcé des populations pour la production et les prestations.

3.4. Les formes de résistance pacifique

Face à l'impôt, au travail forcé et aux cultures obligatoires qui furent les « chevilles ouvrières » de l'économie d'exploitation dans la première moitié du XX^e siècle », les Mbosi Olée n'ont pas fait que plier l'échine devant les « supplices » de la colonisation française (C. Coquery-Vidrovitch, 2011, p. 174). Placés entre « l'enclume et le marteau français » (le concessionnaire et le colon), les populations ne tardèrent pas à résister à nouveau face à la domination étrangère. Mais dans la crainte d'une nouvelle répression comme jadis (1911-1913), elles décident à répondre cette fois-ci par une résistance pacifique, par la ruse, sinon par l'exode.

La ruse chez les Mbosi Olée était une forme de résistance pacifique adoptée dès les premiers moments de l'imposition de l'impôt dans leurs contrées. En effet, face à la contrainte de l'impôt, mais aussi à celle des cultures obligatoires, les populations utilisaient très souvent la ruse pour amoindrir le poids du fardeau qui leur était imposé. L'impôt était de « capitation », c'est-à-dire se payait par tête.

Dans le paiement de l'impôt de capitation, comme dans les réquisitions du caoutchouc, des palmistes et d'huile de palme, la quantité de chaque article astreint à chaque village dépendait du nombre d'habitants qu'il possédait. Ceci étant, les chefs de villages utilisaient la ruse pour dissimuler le nombre exact de leurs sujets. Ce cas était récurrent pour l'impôt comme en témoigne ce passage de Mgr Benoît Gassongo (2017, p. 65-66) :

(...) Aucun de nos chefs de village ne communiquait le nombre exact des habitants de son village. Longtemps, un village

qui comptait une trentaine d'hommes en âge de payer l'impôt n'en présentait que dix ou même moins, parmi lesquels deux ou trois seulement étaient mariés. Et lorsque le Blanc venait pour le recensement, on présentait le nombre déjà connu. Un chef qui avait dix femmes en présentait une ou deux. On ne montrait pas les jeunes femmes, sinon on les comptait comme des filles absentes, et on comparait leur taille à celle d'une fille de huit ans. Alors qu'il y en avait de plus de quatre enfants.

Plus loin il explique les raisons de tous ces mensonges, dans une formule interrogative qui fait place à un véritable plaidoyer :

Pourquoi tous ces mensonges de nos pères ? Nos pères avaient des raisons excusables pour eux. En voyant les choses de très près, cela n'était pas drôle. Il n'était pas dans les têtes de ceux qui les pratiquaient la volonté de cacher pour cacher le nombre de la population, mais parce que s'ils révélaient au Blanc le nombre exact de la population adulte, ce dernier « venu pour leur mettre le bâton dans les pieds », leur ferait payer l'impôt en conséquence. Et où allaient-ils, eux, trouver des patas pour tous ceux-là ? Déjà, ils avaient par-dessus la tête ce qu'on leur avait imposé pour ce petit nombre. Il leur fallait donc jouer au cache-cache [...] (B. Gassongo, 2017, p. 65-66).

Lorsque la ruse ne suffisait plus, il fallait désertier. L'attitude de résistance pacifique la plus courante ici était la désertion. Cette forme de résistance s'inscrit dans le cadre des résistances populaires. Les désertions des Mbosi Olée devenaient régulières lorsque la situation s'aggravait ou s'empirait avec l'impôt et le refus pour ces indigènes de le reconnaître, les rafles pour le portage, l'enrôlement militaire forcé de 1918, l'imposition du caoutchouc, des palmistes et de l'huile de palme, les prestations et, enfin, le « goulag Congo-Océan ».

Toutefois, si on s'en tient aux rapports François Guyonnet, administrateur de la subdivision des Batéké à Gamboma, pendant les opérations répressives de 1911 à 1913, plusieurs tsini furent découverts par les troupes coloniales à proximité des villages.

Dans les *tsini*, « que de sacrifices ». Les indigènes prenaient soins de ne pas allumer de feu le jour, craignant d'être repérés à travers la fumée. Pendant toute la journée, les indigènes restaient confiner au camp. Pas de sorties vaines. De temps en temps, les sentinelles sortaient aux abords, montaient sur les arbres pour inspecter du regard au loin, puis repartaient tranquilliser les cœurs apeurés. Un ou deux personnes se

dépêchaient vers les villages où est la piste commune, pour s'enquérir des nouvelles. « Des passants ne manquent pas et en racontent de bonnes ou de mauvaises. Alors le séjour en forêt finit ou se prolonge, ou encore on se déplace... » (B. Gassongo, 2017, p. 94). Jusqu'aux années 1946, période considérée comme celle de « l'âge d'or de la colonisation » en pays Mbosi Olée, les indigènes n'arrêtaient pas de vider les villages lors des tournées administratives.

Conclusion

Le pays mbosi Olée sous la colonisation française, un pan de l'histoire du Congo. Ce travail a permis de décrire les misères de la colonisation en pays mbosi Olée, un des épisodes les plus violents et sanglants de l'histoire du Congo. Il nous a permis de cerner de manière plus précise les différentes phases de la pénétration, de l'occupation et de la domination coloniale du territoire mbosi Olée. L'hostilité, mais aussi la méfiance que manifestaient ces populations contre ces nouveaux venus fit réapparaître le racisme anté-colonial.

Le travail a aussi mis la lumière sur les grandes étapes de la colonisation en pays Mbosi Olée. La première allant de 1908 à 1913 étant dominée par l'institution de l'impôt de capitation sur la rive droite de l'Alima et de l'éclosion des résistances et des contestations de l'ordre colonial dans cette région. Elle engendra un grave état d'instabilité, de violences et de désordre et, provoqua de grandes destructions ainsi que de nombreux massacres. Dans ces résistances, l'on a retenu deux grandes figures héroïques : Mboundze et Nga-Atsèsè.

La seconde phase qui s'étend jusqu'en 1946 couvre l'essentiel de la domination française dans ce territoire. C'est la phase au cours de laquelle le colonialisme a connu son apogée. Le territoire est conquis, occupé et mis en valeur par les Français.

Références bibliographiques

- BRUNSCHWIG Henri, 1972, *Brazza l'explorateur. Les traités Makoko (1880-1882)*, Paris, Mouton.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine, 2011, *Petite histoire de l'Afrique : L'Afrique au sud du Sahara de la préhistoire à nos jours*, Paris, La Découverte.

- COQUERY-VIDROVITCH Catherine, 1972, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires 1898-1930*, Paris, Mouton.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine, 1969, *Brazza et la possession du Congo : La mission de l'Ouest Africain*, Paris, Mouton & Co La Haye.
- ENGAMBÉ André, 2016, *Les méthodes coloniales au Congo-Brazzaville de 1886 à 1958. Analyse socio-économique et devoir de mémoire*, Paris, L'Harmattan.
- ENGAMBÉ André, 2013, *Impôt colonial et résistance des populations du Congo. Le cas des pays teke, mbosi et des peuples de l'interfluve Sangha-Oubangui (1879-1930)*, Paris, L'Harmattan.
- GASSONGO Bénédict, 2017, *Conquête, résistance et terreur en Afrique-Équatoriale française. Un passé colonial oublié du bassin de l'Alima-Nkeni 1911-1945*, Brazzaville, L'Harmattan.
- ITOUA Joseph, 2010, *Institution traditionnelle Otwere chez les Mbosi (Congo-Brazzaville)*, Paris, L'Harmattan.
- ITOUA Joseph, 2018, « Les Congolais et l'impôt de capitation (1894-1913) », *Les Cahiers congolais d'anthropologie et d'histoire*, n°19, décembre. p. 123-147.
- ITOUA-NGAPORO Asori, 2019, *Les résistants du bassin de l'Alima-Nkéné au Congo 1907-1915*, Paris, L'Harmattan.
- MAZENOT Georges, 2005, *Sur le passé de l'Afrique noire*, Paris, L'Harmattan.
- MAZENOT Georges, 1996, *Carnets du Haut-Congo (1959-1963)*, Paris, L'Harmattan.
- MAZENOT Georges, 1970, *La Likouala-Mossaka. Histoire de la pénétration du Haut-Congo 1878-1920*, Paris, Mouton.
- NDINGA MBO Abraham Constant, 2006, *Savorgnan de Brazza, les frères Tréchet et les Ngala du Congo-Brazzaville (1878-1960)*, Paris, L'Harmattan.
- NDINGA MBO Abraham Constant, 2010, « Les préludes historiques : genèses, migrations, installation des peuples », in OBENGA Théophile (sous la direction de), *Histoire générale du Congo des origines à nos jours. I. Méthodologie historique. Genèse du Congo*, Paris, L'Harmattan, p. 134-160.

- NGODI Etanislav, 2016, *Résistances à la pénétration et la conquête coloniale au Congo (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Connaissances et Savoirs.
- OBENGA Théophile, 2001, *Pour le Congo Brazzaville. Réflexion et propositions*, Paris, L'Harmattan.
- OBENGA Théophile, 1976, *La Cuvette Congolaise. Les hommes et les structures : contribution à l'histoire traditionnelle de l'Afrique centrale*, Paris, Présence Africaine.
- OLLANDET Jérôme, 2016, *Le premier foyer culturel du Nord-Congo. L'histoire de Boundji*, Brazzaville, L'Harmattan.
- OLLANDET Jérôme, 1981. *Les contacts Teke-Mbosi: Essai sur les civilisations du bassin congolais*, (2 vols.), Université Paul Valéry Montpellier
- OLLANDET Jérôme, 2013, *Le Nord-Congo. Histoire et Civilisations*, Brazzaville, L'Harmattan.
- ONONGO EBANDZA Joseph, 1989, *Histoire de la pénétration coloniale en Afrique Occidentale et Centrale. Les résistances congolaises*, Brazzaville.
- SAUTTER Gilles, 1967, « Notes sur la construction du Chemin de Fer Congo-Océan (1921-1934) », *Cahiers d'Études Africaines*, volume II, 2^e cahier, Mouton, p. 219-299.
- SORET Marcel, 1978, *Histoire du Congo: capital Brazzaville*. Paris, Berger-Levrault.
- SOUSSA Louis, 1981, *Évolution des structures sociales traditionnelles du Congo. De la pénétration coloniale française à nos jours (L'exemple Mbochi)*, Thèse de Doctorat 3^e Cycle d'Histoire, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales.